

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les baisses d'avril annulent les quelques hausses de mars

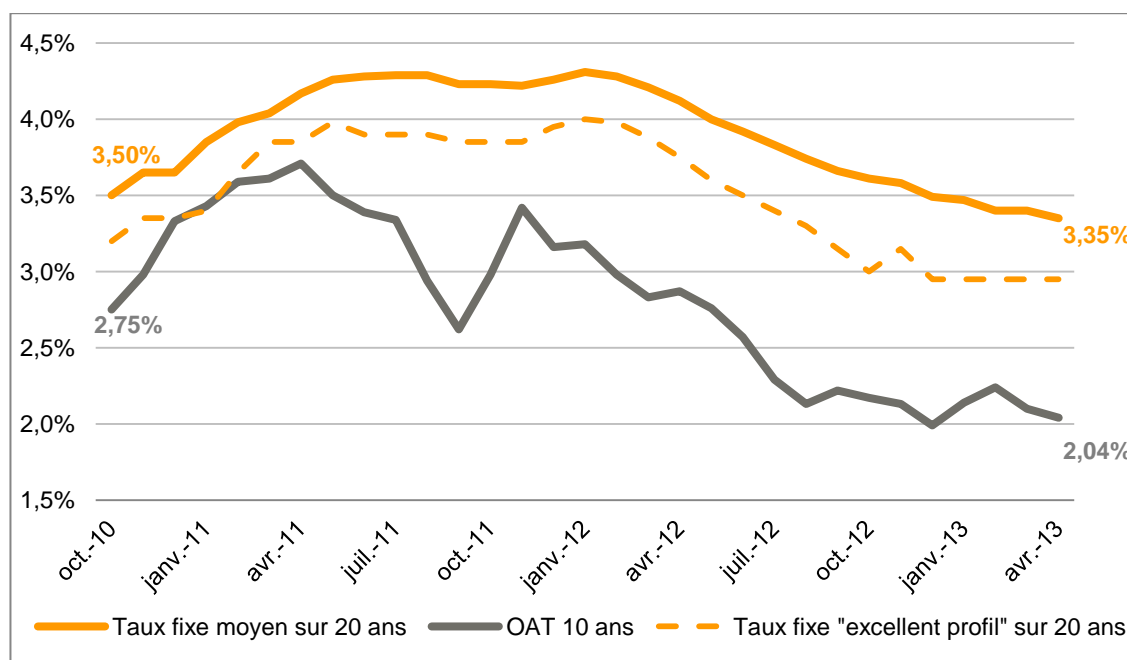
Paris, le 3 avril 2013 – En avril, plus de la moitié des banques ont baissé leurs taux de crédit sur toutes les durées ou uniquement sur certaines. Seule 2 banques ont remonté leurs taux. Ainsi le taux moyen sur 20 ans recule légèrement pour atteindre 3,35 %. Dans ce contexte, on a constaté au 1^{er} trimestre une légère hausse de la demande de crédit sur un an. Les dossiers de renégociation ont, quant à eux, franchi la barre des 60 000 demandes en 3 mois.

Des taux stables ou en baisse et une seule hausse

En avril, plus de la moitié des banques ont baissé leurs taux de crédit, sur toutes les durées ou uniquement sur les plus courtes. 35 % des barèmes sont restés stables et seules 2 banques ont remonté leurs taux de 0,05 point. Ainsi, si en mars on avait constaté quelques hausses - concernant tout de même 30 % des nouvelles grilles reçues -, le mouvement ne semble pas se confirmer en avril. « Certaines banques qui avaient remonté leurs taux en mars les ont de nouveau baissés en avril - annulant ainsi la hausse du mois précédent » explique Hervé Hatt, directeur général de meilleurtaux.com.

Ainsi en avril, les taux moyens ont légèrement baissé : **3,03 % sur 15 ans ; 3,35 % sur 20 ans ; 3,70 % sur 25 ans et 4,25 % sur 30 ans.**

Evolution des taux depuis le plus bas d'octobre 2010



source : meilleurtaux.com

Un léger retour de la demande au 1^{er} trimestre et plus de 60 000 demandes de renégociations

Au 1^{er} trimestre 2013, le nombre de demandes de crédit immobilier avec un compromis de vente déjà signé a augmenté de 3,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2012, tout en restant en baisse de 15 % par rapport au 1^{er} trimestre 2011. « Si la demande n'a pas retrouvé le niveau record de 2011, l'attentisme est moindre en ce début d'année 2013, essentiellement grâce au niveau des taux, en baisse de 0,85 point sur un an, mais aussi sans doute à la baisse des prix qui semble s'être enclenchée » analyse Sandrine Allonier, responsable des études économiques de meilleurtaux.com.

Du côté des renégociations, au total, 60 000 demandes ont été déposées depuis le 1^{er} janvier 2013, avec un pic atteint en janvier (30 300 dossiers) puis un assagissement en février (17 000) et mars (13 000).

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. L'offre de Meilleurtaux s'est étendue aux autres crédits et à l'assurance. Les services sont accessibles à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 166 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier

Tél. : 01 41 97 98 67

communication@meilleurtaux.com